

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal, régie de transports scolaires, service eau potable, service assainissement, lotissement

1. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Comptes administratifs 2018

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité.

1. Budget Communal

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 148 577,64 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 77 510,76 €

2. Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 106 850,30 €

3. Budget Assainissement

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 7 906,04 €

4. Budget Lotissement

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 21 663,90 €

5. Budget Transports Scolaires

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 : 15 114,90 €

Objet : RIFSEEP

1. L'organe délibérant décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitaire proposé à compter du 1^{er} février 2019. Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

Objet : Procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière

1. Une procédure de reprise des concessions de cimetière abandonnées a été adoptée par le Conseil Municipal.

Objet : Avis de la demande d'exploiter un parc éolien sur la commune de Mailhac-Sur-Benaize

1. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (vote à bulletins secrets : 1 voix pour, 1 abstention, 9 voix contre) décide à la majorité, d'émettre un avis défavorable à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Benaize.

Objet : Réalisation d'un réseau d'éclairage public rue du Couvent et rue de l'Ecole suite à un effacement de réseau électrique : demande de subvention au Conseil Départemental 87 et réalisation et financement de l'opération

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De faire réaliser les travaux d'éclairage public,
2. D'accepter le devis présenté par le SEHV et dont le montant s'élève à 12 199,55 € HT,
3. D'approuver le plan de financement présenté,
4. D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention en vue d'assurer le financement de cette opération,
5. De mandater cette dépense en section d'investissement du budget principal à l'article 21538.

Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : demande de subvention auprès du Conseil Départemental 87 au titre du maintien de ce dernier commerce

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De réaliser les opérations d'acquisition et de réhabilitation proposées en vue du maintien du dernier commerce de boulangerie-pâtisserie-snacking de la commune,
2. D'accepter le plan de financement prévisionnel présenté,

3. De solliciter, auprès du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention au titre du maintien de ce dernier commerce.

H

Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au titre du contrat de cohésion territorial

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De réaliser les opérations d'acquisition et de réhabilitation proposés en vue du maintien du dernier commerce de boulangerie-pâtisserie-snacking de la commune,
2. D'accepter le plan de financement prévisionnel présenté,
3. De solliciter auprès du Conseil Régional l'attribution d'une subvention au titre du contrat de cohésion territorial.

Objet : Projet de création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce - assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien l'ensemble de la procédure administrative relative au projet de création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking,
2. De retenir, pour ce faire, les services de l'ATEC 87 pour un coût qui s'élèverait à 3 299,00 € HT soit 3 959,00 € TTC,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à cette assistance à maîtrise d'ouvrage,
4. De mandater cette dépense en section d'investissement à l'article 2135.

Objet : Création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce - désignation du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal a décidé :

1. De retenir le cabinet ERCB Architecture -16 rue de l'Amandier à ETRECHY (91580) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce. La rémunération provisoire pour cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 24 700 € HT (mission de base + EXE + OPC +DIAG),
2. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de prestations,
3. De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2135.

Objet : Projet de création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking dans le cadre du maintien de ce dernier commerce : acquisition de l'immeuble cadastré A n° 1146 et n° 1148 et demande de subvention dans le cadre du programme Leader

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'acquérir l'immeuble cadastré A N °1146 et A n °1148, situé 1, Place du Champ de Foire, pour un montant de 38 000 € sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées et nécessaires au financement des travaux d'aménagement de ces locaux en boulangerie-pâtisserie-snacking en vue du maintien de ce dernier commerce sur le territoire communal,
2. D'autoriser madame le maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette transaction,
3. De confier cette transaction immobilière à Maître Bruot-Leday, Notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles.
4. De solliciter une aide financière dans le cadre du programme européen Leader du GAL du Pays du Haut Limousin à hauteur de 80 % du montant de l'acquisition du bien. Cette action est liée à la fiche-action 19.2-2 : accompagner les initiatives destinées à soutenir l'économie locale et la création d'emplois.

Objet : Remplacement des portes des locaux du stade

Considérant la nécessité de remplacer les 5 portes vétustes qui ont été endommagées aux vestiaires du stade, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire :

1. A signer le devis présenté par l'entreprise BLONDIN Patrick de Saint-Maurice-la-Souterraine (23) pour un montant de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC,

2. A mandater la facture correspondante à l'article 21318 de la section d'investissement du budget communal.

Objet : Achat d'un pupitre extérieur

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire :

1. A signer le devis de l'imprimerie Malinvaud de Limoges d'un montant de 455 € HT soit 546 € TTC,
2. A mandater la facture correspondante à l'article 2152 de la section d'investissement du budget principal.

Objet : Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'adopter le projet de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche présenté.

Objet : Location d'un pavillon rue des Rosiers

1. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de prolonger de 3 mois la prise en charge par la commune du montant du loyer du pavillon de la rue des Rosiers afin de faciliter l'installation du médecin.

Fait à Arnac-la-Poste, le 7 mars 2019

Le Maire,

Mariane DEVERINES